



Vous aimez l'authenticité de la montagne ? Esprit d'équipe, passion et respect des collaborateurs sont des valeurs qui vous tiennent à cœur ? **Bienvenue chez La Bresse Labellemontagne !**

Filiale et site originel du groupe Labellemontagne, la station de La Bresse-Hohneck est le plus grand domaine skiable de la région Grand Est posé dans un écrin de verdure. Véritable destination 4 saisons, elle propose à ses clients une offre multi-activités tout au long de l'année : ski, bouées sur neige, luge sur rail, VTT, balades, hébergement, restauration, location de ski et de VTT.

La Bresse-Hohneck Labellemontagne recrute en CDD saisonnier, pour la saison Hiver 2021-2022 un.e :

Conducteur-trice de téléski H/F

Sous la responsabilité de votre chef de secteur Remontées Mécaniques, vous participez à l'exploitation des Téléskis du domaine skiable.

Vos missions :

- Réaliser les parcours d'essais quotidiens et participer aux opérations de maintenance courantes
- Garantir la bonne utilisation des remontées mécaniques par les clients et le respect des consignes de sécurité.
- Accompagner les clients dans leur apprentissage et perfectionnement de la pratique des sports de glisse.
- Maintenir la remontée mécanique dans des conditions d'accueil optimale.
- Réserver un accueil irréprochable par votre tenue et votre attitude, et conseiller efficacement la clientèle.

Votre profil :

- Vous savez skier ?
- Vous connaissez l'environnement montagnard ?
- Vous connaissez le fonctionnement des téléskis ?
- Vous avez connaissance de la réglementation des remontées mécaniques en vigueur ?
- Vous êtes autonome et rigoureux-se ?
- Vous êtes souriant.e, courtoise.e, poli.e ? Vous faites preuve de maîtrise de soi ?

Vous êtes la personne que nous cherchons ?

Pour rejoindre notre équipe de passionnés, envoyez votre CV et votre lettre de motivation

- par email : secretariat.labresse@labellemontagne.com
- par courrier : La Bresse Labellemontagne, 92 route de Vologne, 88250 La Bresse

Contexte du poste :

- CDD saisonnier à pourvoir pour la saison Hiver 2021-2022
- Rémunération selon expérience et Convention Collective des remontées mécaniques
- Primes
- Travail en montagne en conditions hivernales
- Flexibilité des horaires
- Fonction d'appui ou de renfort aux autres services